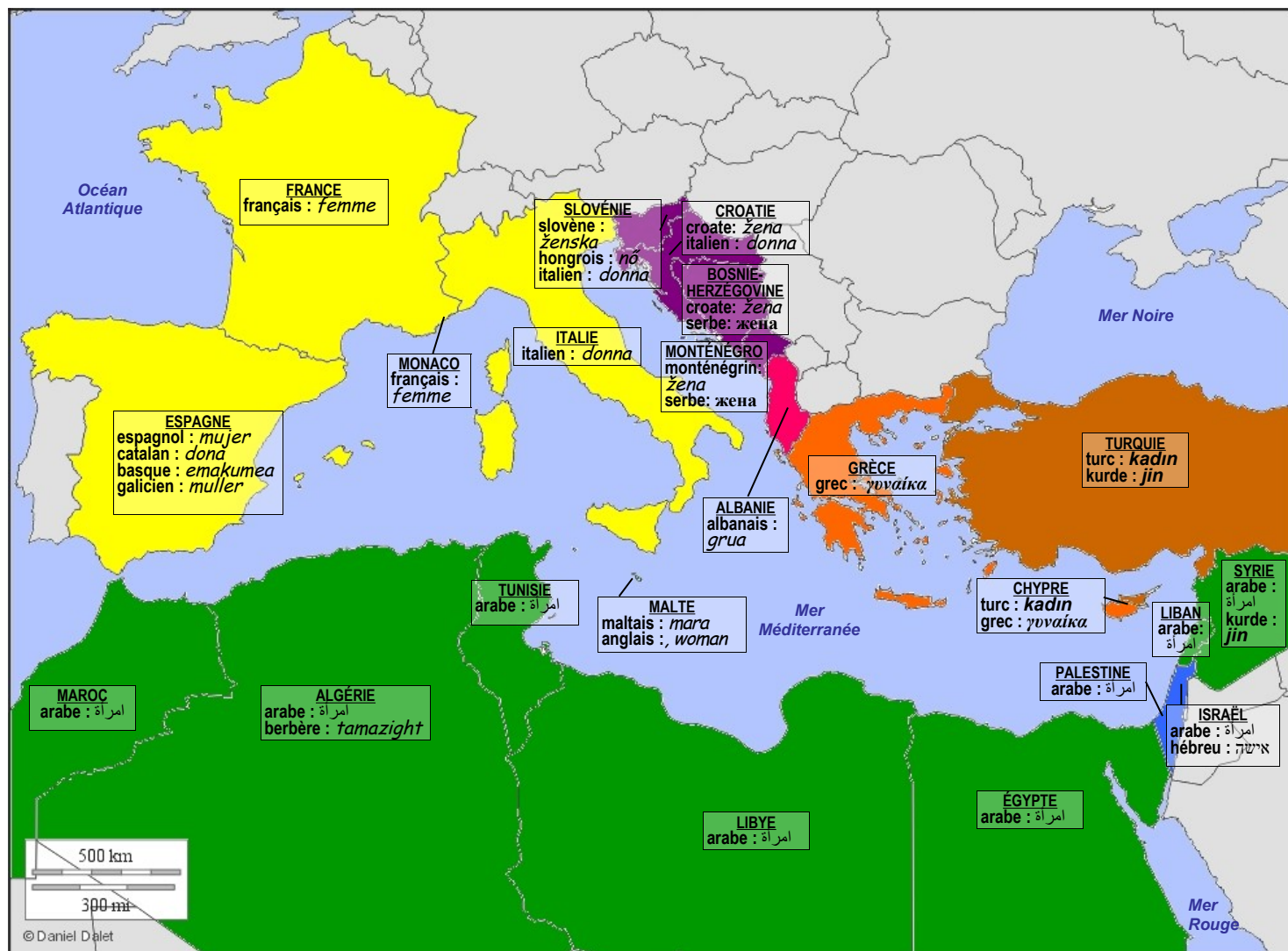


LES LANGUES OFFICIELLES DES ÉTATS AUTOUR DE LA MER MÉDITERRANÉE

Ainsi les Etats dans lesquels elles vivent écrivent leur nom : « femme ».



SOURCES DES DONNÉES : CIA – The World Factbook [https://www.cia.gov]

LÉGENDE

Langues indo-européennes

- Langues latines
- Langues slaves
- Grec
- Albanais

Langues altaïques

- Turc
- Langues sémitiques**
- Arabe
- Hébreu

COMMENTAIRE

Une **langue officielle** est une langue qui est désignée comme telle, dans la Constitution ou les textes de loi d'un pays, d'un État.

Elle s'impose à tous les services de l'État (organes de gouvernement, administrations, tribunaux, registres publics, documents administratifs, etc.), ainsi qu'à tous les établissements privés qui s'adressent au public.

C'est dans ces langues que les États méditerranéens s'adressent à leurs administrés et... leurs administrées.

Elles sont la conséquence d'évolutions historiques et de choix étatiques.